

Brochure n° 3018

**Convention collective nationale**

IDCC : 1486. – **BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES,  
CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS  
ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS**

AVENANT N° 35 DU 12 SEPTEMBRE 2008  
RELATIF AUX SALAIRES DES INGÉNIEURS ET CADRES

NOR : *ASET0851139M*  
IDCC : 1486

Le présent avenant a pour objet de déterminer les salaires minimaux conventionnels des ingénieurs et cadres (IC).

**Article 1<sup>er</sup>**

*Valeur du point IC*

A compter de la date prévue au deuxième article du présent avenant, la valeur du point des ingénieurs et cadres est fixée à 19,04 € brut pour les ingénieurs et cadres classés dans la grille des cadres de la convention collective nationale.

Cette révision ainsi définie de la valeur du point des ingénieurs et cadres porte le montant des nouveaux salaires minimaux conventionnels aux sommes indiquées dans le tableau ci-dessous, par position et coefficient de la grille des cadres de la convention collective nationale.

## Barèmes applicables

(En euros.)

POSITION	COEF.	VALEUR DU POINT	SALAIRE MINIMAL BRUT
1.1	95	19,04	1 808,80
1.2	100	19,04	1 904,00
2.1	105	19,04	1 999,20
2.1	115	19,04	2 189,60
2.2	130	19,04	2 475,20
2.3	150	19,04	2 856,00
3.1	170	19,04	3 236,80
3.2	210	19,04	3 998,40
3.3	270	19,04	5 140,80

### Article 2

#### *Date d'application du présent avenant*

Les dispositions du présent avenant fixant les nouvelles valeurs des appointements minimaux conventionnels entreront en vigueur au premier jour du mois civil suivant la date de publication de l'arrêté ministériel d'extension du présent avenant au *Journal officiel*, et ce pour l'ensemble des entreprises de la branche entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale tel que défini par l'accord du 21 novembre 1995 (JO du 21 février 1996) et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait à Paris, le 12 septembre 2008.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

#### **Organisations patronales :**

Fédération SYNTEC ;

Fédération CICF.

**Syndicats de salariés :**

FIECI CFE-CGC ;

Fédération des employés et cadres CGT-FO ;

CSFV-CFTC.